

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 12	
Votants : 13	
Pouvoirs : /	
Pour 13	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 05/01/2021	
Date d'affichage : 20/01/2021	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un,
Le onze janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Absents-Excusés :

Monsieur Bernard PRAIZELIN (Pouvoir à G. VILLIBORD)

M. Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/01/006: Motion concernant la stratégie et le projet de territoire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que face à l'évolution des pratiques des loisirs en montagne et l'intensification de la concurrence au niveau mondial, les communes de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs, Peisey-Nancroix, Landry et Villaroger ont décidé d'initier l'an dernier une démarche collective visant à renforcer le positionnement stratégique de l'ensemble de notre territoire touristique.

Pour ce faire, tous les élus et acteurs de Bourg Saint Maurice - Les Arcs, Peisey-Vallandry et Villaroger ont été mobilisés pour que cette démarche soit la plus participative et partagée possible, en participant à la réunion de lancement en août 2019, ou encore aux enquêtes et tables rondes organisées l'automne dernier. Dans ce cadre, un point d'avancement de cette démarche a également eu lieu le 25 septembre 2020 en rassemblant les conseils municipaux des quatre communes, pour que vous tous les élus puissent être personnellement associés à l'élaboration d'une stratégie d'attractivité ambitieuse pour notre territoire touristique.

A cette occasion a ainsi été partagée une synthèse du diagnostic d'attractivité de notre destination, construit à partir de 7000 retours de clients et 500 retours des acteurs de la destination. D'autres éléments, comme une étude de notoriété ou encore un observatoire des tendances sociétales du marché, sont également venus alimenter ce diagnostic, et celui-ci révèle des signaux clairs qui montrent une certaine fragilité de la situation actuelle :

- La fin du tout ski qui se traduit à la fois par une nécessaire diversification de l'offre l'hiver mais également par une offre claire et densifiée sur les autres saisons
- L'émergence d'attentes autour du « mieux-être »
- La préoccupation environnementale
- Des clients qui perçoivent négativement certaines étapes-clés de leur séjour
- Un déficit général de notoriété et une image globale de la destination qui n'est pas égale à la somme des images des stations

Initialement unie par son domaine skiable, notre destination doit identifier, face aux défis que notre environnement impose, les forces sur lesquelles il va pouvoir s'appuyer, ce qui nécessite d'évoluer du statut de l'entente vers celui d'une alliance entre les quatre communes. Pour incarner cette alliance, il est indispensable de nous rassembler autour d'une marque qui teinte et fédère, une marque « porte-drapeau » pour promouvoir unitairement notre grande destination en consolidant les autres marques dans une nouvelle architecture de communication qu'il nous reste à définir. Cette marque devra être l'expression d'une grande ambition collective, à laquelle tout le monde aura intérêt à faire partie, et qui permettra de cultiver les singularités multiples de chaque composante de la destination et dont la gouvernance devra être définie.

Ainsi, à partir de ce diagnostic et des premières réflexions ont été identifiés quatre enjeux majeurs pour notre destination :

1. Construire une alliance entre nos destinations Bourg Saint Maurice - Les Arcs, Peisey-Vallandry et Villaroger, qui se rassemble autour d'une architecture de marque ayant pour porte-drapeau celle qui bénéficie de la meilleure notoriété sur le territoire : « Les Arcs »
2. Passer d'une « station de sports d'hiver » à une « destination toute l'année »
3. Embarquer l'ensemble des acteurs du territoire dans cette stratégie avec pour nécessité d'améliorer la qualité de l'expérience client
4. Conforter Paradiski comme la marque d'un des meilleurs domaines skiables au monde

Sur la base de ces quatre enjeux ont été identifiés des axes de travail privilégiés pour l'élaboration de la plateforme stratégique de notre destination :

- **Une capacité à créer des ambiances humaines**, basées sur la création de liens qui génère du plaisir d'être ensemble
- **Une alliance fondée sur la responsabilité**, bâtie sur la préservation de notre environnement qui est l'un de nos principaux actifs, et sur notre capacité de gérer l'équilibre entre le quantitatif et le qualitatif
- **Une destination attractive "toute l'année"**, pour la pratique d'activités outdoor et culturelles "avec vue"

Une singularité inspirante de notre destination réside aussi dans sa dimension horizontale, en plus de la dimension verticale propre à nos territoires de montagne, qui nous montre le potentiel de développement des liens entre les sites, en vue d'améliorer la mobilité et valoriser davantage les atouts touristiques qu'offre cette géographie inspirante.

Il est donc proposé à travers cette motion partagée dans les quatre conseils municipaux des communes de Bourg-Saint-Maurice – Les Arcs, Peisey-Nancroix, Landry et Villaroger de soutenir l'ambition de cette démarche d'attractivité, de valider le principe d'alliance entre nos quatre communes pour le développement de notre destination, d'adopter le principe d'une marque « porte drapeau » pour l'ensemble de la destination et de confirmer les orientations prises en vue de l'élaboration de la plateforme stratégique de notre destination.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de soutenir l'ambition de cette démarche d'attractivité,
- **DECIDE** de valider le principe d'alliance entre nos 4 communes pour le développement de notre destination,
- **DECIDE** d'adopter le principe d'une marque « porte drapeau » pour l'ensemble de la destination,
- **DECIDE** de confirmer les orientations prises en vue de l'élaboration de la plateforme stratégique de notre destination.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

